

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 58

8 janvier 2010

SOMMAIRE

Acutas s.à r.l.	2764	Lim S.A.	2750
Acutas s.à r.l.	2764	LIST Société Anonyme Holding	2776
Arbalux S.A.	2764	Locadis S.A.	2770
Aupetit & Associés	2766	Lotar Investissements S.A.	2756
Bignames S.A.	2778	L.V. Investissement Afrique	2770
Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l.	2764	Multi Clean Luxembourg S.à r.l.	2749
Bureau Malou Knaff S.à r.l.	2784	Naylor S.A.	2783
Bureau Malou Knaff S.à r.l.	2784	One World Technologies S.à r.l.	2746
Cellarius Investments S.à r.l.	2750	Outsider S.A.	2745
Cemex Global Funding S.à r.l.	2738	Paris Coiffure S.à.r.l.	2745
CJL S.A.	2754	Paris Coiffure S.à.r.l.	2745
CJL S.A.	2754	Procom-Immobilière S.A.	2749
Compagnie Internationale de Trains de Lu- xe	2766	Promorobis S.A.	2762
Concorde Gestion S.à.r.l.	2744	Promothermis S.A.	2762
Concrete Plus	2762	Protech-Immobilière S.A.	2750
Dautom Holding S.A.	2746	Reinet S.à r.l.	2755
Dautom Holding S.A.	2753	Romy & Guy S.à r.l.	2749
Dautom Holding S.A.	2750	Saar Immo S.A.	2749
Dautom Holding S.A.	2746	Safami Delta Investments S.A.	2754
Debelux Audit SA	2764	Sicar S.A.	2745
DZ Construct S.A.	2779	SigmaKalon Luxco	2757
E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A.	2764	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	2754
Ekeys S.A.	2755	Signet Investments S.A.	2755
Epimethe Finance S.A.	2757	SLP III Cayman DS IV S.à r.l.	2779
Eventus S.A.	2776	Sofradis PSH S.à r.l.	2746
FIF NPL S.à r.l.	2754	Springboard Acquisitions S.à r.l.	2779
Garage Georges Sàrl	2744	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	2757
Investor Luxembourg S.A.	2746	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	2767
Inzebox S.A.	2740	Springboard Finance S.à r.l.	2771
KAMPEN Société Anonyme Holding	2778	Tomax II S.à r.l.	2740
KAMPEN Société Anonyme Holding	2770	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	2753
		US International S.A.	2755
		Vigi Immo S.A.	2771

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX HUNGARY KFT, a company organised and existing under the laws of Hungary, with its registered office at 6-12 Kapàs u, 3rd -4th floor, H-1027 Budapest, Hungary, registered with the Trade Registry of Hungary under number 01-09-698135,

duly represented by Maître Nathalie HOULLÉ, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2009.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The forementioned CEMEX HUNGARY KFT is the sole member of the limited liability company CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.861 (the "Company"), incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 may 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1407 dated 7 June 2008, which articles of incorporation have been amended by a notarial deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 14 July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1930 dated 6 August 2008.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to cancel 7,243,378,571 (seven billion two hundred forty three million three hundred seventy eight thousand five hundred seventy one) corporate units and therefore to decrease the corporate capital of the Company by repayment to the sole member of an amount of USD 7,243,378,571.- (seven billion two hundred forty three million three hundred seventy eight thousand five hundred seventy one US Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 23,372,737,387 (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven US Dollars) to the amount of USD 16,129,358,816 (sixteen billion one hundred twenty nine million three hundred fifty eight thousand eight hundred sixteen US Dollars) represented by 16,129,358,816 (sixteen billion one hundred twenty nine million three hundred fifty eight thousand eight hundred sixteen) corporate units with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Second resolution

The sole member and the Company, represented by its board of managers, resolved to agree on the terms and conditions of the repayment of the cancelled corporate units of the Company amounting to USD 7,243,378,571.- (seven billion two hundred forty three million three hundred seventy eight thousand five hundred seventy one US Dollars) in a separate agreement.

Third resolution

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and has henceforth the following wording:

"The subscribed corporate capital is set at USD 16,129,358,816.- (sixteen billion one hundred twenty nine million three hundred fifty eight thousand eight hundred sixteen US Dollars, represented by 16,129,358,816 (sixteen billion one hundred twenty nine million three hundred fifty eight thousand eight hundred sixteen) corporate units with a nominal value of USD 1.- (One US dollar) each."

Fourth resolution

The sole member of the Company resolved to authorise any manager of the Company, with single signatory power, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX HUNGARY KFT, une société constituée et existant selon les lois de Hongrie, ayant son siège social à -12 Kapàs u, 3rd -4th floor, H-1027 Budapest, Hongrie, immatriculée au Registre de Commerce de Hongrie sous le numéro 01-09-698135,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société CEMEX HUNGARY KFT pré-mentionnée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.861 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1407 en date du 7 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1930 en date du 6 août 2008.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'annuler 7.243.378.571.- (sept milliards deux cent quarante trois millions trois cent soixante dix huit mille cinq cent soixante et onze) parts sociales et par conséquent de réduire le capital social de la Société par remboursement au seul associé d'un montant de USD 7.243.378.571.- (sept milliards deux cent quarante trois millions trois cent soixante dix huit mille cinq cent soixante et onze US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 23.372.737.387.- (vingt trois milliards trois cent soixante douze millions sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept US Dollars) au montant de USD 16.129.358.816.- (seize milliards cent vingt neuf millions trois cent cinquante huit mille huit cent seize US Dollars) représenté par 16.129.358.816 (seize milliards cent vingt neuf millions trois cent cinquante huit mille huit cent seize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique et la Société, représentée par son conseil de gérance, ont décidé d'approuver les termes et les conditions du remboursement des parts sociales annulées de la Société d'un montant de USD 7.243.378.571.- (sept milliards deux cent quarante trois millions trois cent soixante dix huit mille cinq cent soixante et onze US Dollars) dans un contrat séparé.

Troisième résolution

En conséquence de la réduction de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à USD 16.129.358.816.- (seize milliards cent vingt neuf millions trois cent cinquante huit mille huit cent seize US Dollars), représenté par 16.129.358.816 (seize milliards cent vingt neuf millions trois cent cinquante huit mille huit cent seize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Houllé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48179. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201000019/121.

(090192875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Tomax II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.552.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000603/13.

(090194005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Inzebox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 149.979.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "INZEBOX S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet principal l'achat, la vente et la distribution de matériel informatique, bureautique et audio-visuel, ainsi que l'importation et l'exportation en gros ou en détail dudit matériel.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le 09 décembre 2009 (jour de la constitution) et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2011.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par Maître Karine SCHMITT, prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:
Monsieur Gérard Marcel Robert POUCKET, gérant de société, né à Bagnoux (France), le 23 juin 1963, demeurant au 5 rue des Jardins, L-3930 Mondercange.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
la société "CORFI S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 30 356).
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.
5. L'adresse de la Société est établie au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15216. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000413/216.

(090194277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Concorde Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000604/13.

(090194001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Garage Georges Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, Um Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 68.471.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000612/10.

(090194026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sicar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 18.145.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010000605/15.

(090194075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paris Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000600/13.

(090194017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paris Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000601/13.

(090194013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Outsider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000611/13.

(090194055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sofradis PSH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 128.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000610/13.

(090194058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Dautom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 39.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000615/10.

(090194257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Dautom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 39.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000616/10.

(090194253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Investor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 66.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000602/13.

(090194011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

One World Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.378.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 105.635.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Techtronic Industries Belgium SPRL, a company duly organized under Belgium law, having its registered office at B-1420 Braine l'Alleud, 9a, Boulevard de France (Belgium), duly registered at the Trade Register of Waterloo under number 0870 776 324,

duly represented by Mrs Nathalie HOULLE, Avocat, residing professionally in Luxembourg;
by virtue of a power of attorney given under private seal on November 16, 2009.

The said power, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party Techtronic Industries Belgium SPRL is the sole member of One World Technologies S.à r.l. incorporated by a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on 30 December 2004, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 May 2005 under number 448, page 21488.

The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 30 August 2007, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 October 2007 under number 2464, page 118239 (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the article 11 of the Articles of Association of the Company;
2. Amendment of the article 15 of the Articles of Association of the Company; and
3. Miscellaneous

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolution:

First resolution

The Sole Member resolved to amend Article 11 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 11. Board of managers.** The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The managers may be revoked *ad nutum*."

Second resolution

The Sole Member resolved to amend Article 15 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The managers, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Cost, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand (EUR 1,000.-) Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société Techtronic Industries Belgium SPRL, une société constituée sous les lois belges établie et ayant son siège social à B-1420 Braine l'Alleud, 9a, Boulevard de France (Belgique), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Waterloo sous le numéro 0870776324,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLE, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La personne comparante est l'associée unique (ci-après dénommée "l'Associé Unique") de la société One World Technologies S.à r.l., constituée en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas Metzler connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2004, publié le 13 mai 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 448, page 21488.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 août 2007, publié le 30 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2464, page 118239 (ci-après dénommée la "Société").

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 15 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Le prédit comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première solution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/ sont nommé(s) par l'assemblée générale. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués ad nutum."

Deuxième solution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par la signature unique de son seul gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous - déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déterminer les responsabilités et la rémunération (si besoin) de cet agent, la durée de la période de représentation ainsi que tout autre condition relative à son mandat d'agent ad hoc."

Déclarations, Coûts et Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signe ensemble avec nous, le notaire, le présent acte en original,

Signé: N. HOULLE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49576. Reçu soixante-quinze euros (75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201000018/113.

(090192925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Saar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.187.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010000606/15.

(090194073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Romy & Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 38, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 25.689.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010000607/15.

(090194072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Multi Clean Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 116.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000608/13.

(090194068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Procom-Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.076.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000613/10.

(090194019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Lim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 135.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000609/13.

(090194065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Protech-Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 130.039.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000614/10.

(090194016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Dautom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 39.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000617/10.

(090194252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cellarius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 126.083.

In the year two thousand nine, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Cellarius Investments S. à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Luxembourg, 67, rue Ermesinde, incorporated by deed drawn up and enacted on 31 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1085 on the 7 June 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 126083

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares of EUR 25.- each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR) up to twenty five thousand EURO (25,000.- EUR). The increase in the capital will be carried out through a contribution in cash for an amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.-EUR).
2. Renunciation to the preferential subscription right
3. Subscription and payment
4. Creation of two classes of Shares: Classe A: Redeemable Shares and Classe B: Ordinary Shares
5. Decrease of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 12,500,- (twelve hundred five thousand EURO), in order to decrease it from its current amount of EUR 25,000,- (twenty five thousand EURO) down to EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred EURO) by way of reimbursement to one shareholder and by cancellation of 500 (five hundred) Class A Redeemable Shares reimbursed.
6. Amendments of the articles of association of the Company in accordance with the aforementioned resolution;
7. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR) up to twenty five thousand EURO (25,000.- EUR) by the issue of five hundred (500) new shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution:

Having stated the renunciation by the sole shareholder to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the five hundred (500) new shares: Mr. Tadeusz Chmielewski, born in Warsaw (Poland) on the 14 January 1963, residing at 05-510 Konstancin-Jeziorna (Poland), 34, Parkowa Street.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Ms Gibert prenamed, by virtue of a proxy given under private seal declared to subscribe to the 500 new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

It is decided to create two categories of shares, named: Class A redeemable shares and Class B ordinary shares.

So that the capital set at EUR 25,000.- is now divided into 500 Class A redeemable Shares belonging to Tigrette Properties Corp. and 500 Class B ordinary shares belonging to Tadeusz Chmielewski.

Fourth resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by an amount of twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR) in order to bring it from its current amount of twenty five thousand EURO (25,000.- EUR) to twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR), by way of reimbursement to Tigrette Properties Corp. and by cancellation of its 500 Class A redeemable Shares reimbursed shares;

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) class B Ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le huit décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Cellarius Investments S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 126083, constituée suivant acte reçu le 31 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1085 du 7 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 parts sociales de Eur 25,- (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) à EUR 25.000,- (vingt cinq mille Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription, paiement.

4.-Création de deux classes de parts sociales: Parts rachetables de classe A et parts ordinaires de Classe B.

5.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant de EUR 25.000,- (vingt cinq mille Euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), par remboursement à un associé et annulation de 500 (cinq cents) part rachetables de Classe A.

6.- Modification des statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent.

7.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 25.000,- (vingt cinq mille Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution:

Ayant constaté la renonciation par l'associé unique à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des 500 parts sociales nouvelles Monsieur Tadeus Chmielewski, né à Varsovie (Pologne) le 14 janvier 1963, demeurant à 05-510 Konstancin-Jeziorna (Pologne), 34, Parkowa Street.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Mme Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire aux 500 parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de créer deux catégories de parts sociales dénommées: parts rachetables de Classe A et parts ordinaires de Classe B.

De sorte que le capital est désormais fixé à EUR 25.000,- (vingt cinq mille Euros) divisé en 500 parts rachetables de Classe A appartenant à Tigrette Properties Corp. et 500 parts ordinaires de Classe B appartenant à Tadeus Chmielewski.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt cinq mille Euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) par remboursement à Tigrette Properties Corp. et par annulation de 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt cinq Euros)

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées partout où il appartiendra et au remboursement à l'associé.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de Classe B de EUR25,- (vingt cinq Euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53621. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000056/157.

(090192906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Dautom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 39.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000618/10.

(090194251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Gilbert Schintgen / Jean-Paul Gennari

Executive Director / Managing Director

Référence de publication: 2010000619/12.

(090194300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

FIF NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 130.297.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisch Jean-Paul
Company Director

Référence de publication: 2010000620/11.

(090194272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010000621/9.

(090194365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010000622/9.

(090194362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Safami Delta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.690.

Les comptes annuels du 18/06/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
4/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000653/11.

(090193836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 92.000.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°343 du 29 mars 2003

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2008 au 15 janvier 2008 (début de la mise en liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., en liquidation volontaire
Signature

Référence de publication: 2010000684/14.

(090194466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

US International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 46.527.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000655/10.

(090194067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Reinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.794.

Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000656/10.

(090194187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Les comptes consolidés au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000682/10.

(090194036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ekeys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.173.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois EKEYS, ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.173 et ayant un capital social de EUR 846.000, constituée le 18 décembre 2003 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié le 5 février 2004 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 aux pages 7086 et suivantes. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2004 par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié le 2 août 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 aux pages 37864 et suivantes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Désignation de la société KOHNEN et ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, ayant un capital social de 15.000 Euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 en tant que liquidateur et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne "varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne "varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société KOHNEN et ASSOCIES S.à.r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus lui donnés par les actionnaires, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même dans le cas où elle est normalement requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé, avec le notaire, la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48185. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201000020/70.

(090192865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Lotar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.987.

Le bilan de clôture au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000683/10.

(090194268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1823 du 31 décembre 2002.

Les comptes annuels au 1^{er} janvier 2008 au 15 janvier 2008 (début de la mise en liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SigmaKalon Luxco, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010000685/14.

(090194458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Epimethe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.873.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000686/10.

(090194474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.221.499,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 141.496 and having a share capital of USD 52,143.-,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Group S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 149.196 and with a share capital of USD 52,143.- (the Company).
- The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 19, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- The Company's share capital is presently set at one hundred thirty nine million nine hundred seventy one thousand five hundred United States Dollars (USD 139,971,500.-), represented by one hundred thirty nine million nine hundred seventy one thousand five hundred (139,971,500) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) to bring it from its present amount of one hundred thirty nine million nine hundred seventy one thousand five hundred United States Dollars (USD 139,971,500.-) to two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-) by the issuance of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and full payment by the undersigned for the one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of shares it holds in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at of two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-), represented by two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,000,221,499) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any.

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Group S.a r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) to bring it from its present amount of one hundred thirty nine million nine hundred seventy one thousand five hundred United States Dollars (USD 139,971,500.-) to two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-) by the issuance of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Group S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares, in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind having an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) consisting of a portion of shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 111.886 and having a share capital of EUR 2,676,759,075 (Skype).

The contribution in kind of shares in Skype in an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) made to the Company is to be fully allocated as follows to the share capital account of the Company.

It results from a management certificate issued on November 19, 2009 by the management of Springboard Group S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- Springboard Group S.à r.l. holds all the shares of Skype which are fully paid-up (the Shares);
- Springboard Group S.à r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;

- according to relevant laws and the articles of association of Skype, the Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the Law). For the avoidance of doubt, the management of the Company has been provided with a signed copy of the resolutions of the shareholder of Skype approving the transfer of the Shares for the purpose of Article 189 of the Law;

- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of Springboard Group S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) as per the attached balance sheet of Skype dated November 6, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Springboard Group S.à r.l. agrees that the aggregate fair value of the Shares is at least equal to the value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) shares in the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Skype, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at of two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-), represented by two billion two hundred twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,000,221,499) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 10,000.- (ten thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 141.496 et ayant un capital social de cinquante-deux mille cent quarante-trois dollars américains (USD 52.143),

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Group S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, en immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 149.196 et ayant un capital social de cinquante-deux mille cent quarante-trois dollars américains (USD 52.143) (la Société).

- La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente-neuf millions neuf cent soixante et onze mille cinq cents dollars américains (USD 139.971.500) représenté par cent trente-neuf millions neuf cent soixante et onze mille cinq cents (139.971.500) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-neuf millions neuf cent soixante et onze mille cinq cents dollars américains (USD 139.971.500) à deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499) par l'émission de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de, par le soussigné, un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une partie des parts sociales que le soussigné détient dans Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499), représenté par deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.000.221.499) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire;

5. Divers.

- En conséquence, la partie comparante, représentée par son mandataire, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Group S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-neuf millions neuf cent soixante et onze mille cinq cents dollars américains (USD 139.971.500) à deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499) par l'émission de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Group S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature ayant une valeur totale nette de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) consistant en cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 111.886 et ayant un capital social de EUR 2.676.759.075 (Skype).

Cet apport en nature de cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales de Skype d'un montant total d'un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix

neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) fait à la Société sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Group S.à r.l. émis le 19 novembre 2009 que, en date de ce certificat:

- Springboard Group S.à r.l. détient toutes les parts sociales dans Skype Luxembourg Holdings S.à r.l. (les Parts Sociales);
- Springboard Group S.à r.l. est le seul détenteur des Parts Sociales et a le pouvoir disposer des Parts Sociales;
- aucune des Parts Sociales n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun lien;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transférer les Parts Sociales;

- selon les lois applicables et les statuts de Skype, les Parts Sociales sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Afin d'éviter tout doute, une copie signée des résolutions de l'associé de Skype approuvant la cession des Parts Sociales a été remise au conseil de gérance de la Société en conformité avec l'Article 189 de la Loi;

- toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec la cession des Parts Sociales seront exécutées à la demande de Springboard Group S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales est au moins égale à un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) tel que le montre le bilan de Skype en date du 6 novembre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

En conséquence de ce qui précède, Springboard Group S.à r.l. accepte que la totalité de la valeur des Parts Sociales soit au moins égale à la valeur de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Skype, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499), représenté par deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.000.221.499) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 10.000,- (dix mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50683. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 201000022/254.

(090192412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000687/10.

(090194471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Promothermis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000688/10.

(090194469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Concrete Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 145.897.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois octobre

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Nicolas FERY, ingénieur, né à Saint-Mard (B), le 17 janvier 1976, demeurant à L-8281 Kehlen, 24B, rue l'Olm, Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée CONCRETE PLUS anciennement FOURNIBETON LUXEMBOURG S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 980 du 11 mai 2009, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 22 septembre 2009 par le Notaire soussigné, en cours de formalisation,
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 145897,
- qu'elle a un capital de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250.-EUR) chacune,
- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "CONCRETE PLUS" avec siège social à L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm, appartement A.. Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Le comparant cède par les présentes quatre-vingt-quinze (95) parts sociales de la société CONCRETE PLUS à la société anonyme de droit belge "Robuco" dont le siège social est à B-9255 Buggenhout, 4, Genthof, inscrite au registre de commerce sous le numéro 34100, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Romain BUYS, demeurant à B-9255 Buggenhout (Belgique), Mandekensstraat, 115.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Nicolas FERY, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société "CONCRETE PLUS"

Prix

Le cédant déclare avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Nicolas FERY, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société "CONCRETE PLUS" conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée "CONCRETE PLUS" ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence de la cession de parts ci avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- €) représenté par cents (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- €) chacune. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Nicolas FERY, prénommé, cinq parts	5 parts
2. La société anonyme ROBUCO, prédésignée, quatre-vingt-quinze parts	95 parts
Total des parts sociales:	100 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger:

- La fabrication, le transport et le pompage de béton.
- Le négoce de matériaux pour la construction, la réalisation de dalles industrielles et décoratives, le terrassement, en ce compris l'importation et l'exportation s'y rapportant directement ou indirectement;
- La mise en œuvre de tous produits intervenant dans les techniques spéciales du béton.
- Le bureau d'études et de conseils intervenant dans les techniques spéciales du béton, tant dans le domaine de la construction industrielle que privée.
- Les réparations, traitements et scellements (jointoyage) des revêtements en béton (in situ).

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

Troisième résolution

Les associés nomment un gérant administratif en la personnes de Monsieur Romain BUYS, né à Vrasene (Belgique), le 09 septembre 1945, demeurant à B-9255 Buggenhout (Belgique), Mandekensstraat, 115. Le gérant technique engage la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 25.000,-€. Au-delà de ce montant, les signatures conjointes des gérants technique, et administratif sont requises.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Fery, R. Buys, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 octobre 2009 - WTL/2009/878 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 24 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 201000057/80.

(090193364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Acutas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.
R.C.S. Luxembourg B 106.614.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010000689/9.

(090194484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Acutas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.
R.C.S. Luxembourg B 106.614.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010000690/9.

(090194486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Debelux Audit SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 37.592.

Les comptes annuels au 31 AOUT 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000691/10.

(090193551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 36.614.

Les comptes annuels au 31 mars 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000692/10.

(090193549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 11.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000693/10.

(090193547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Arbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 54.325.

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARBALUX S.A.", avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date

du 27 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298 du 19 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange, en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 19 avril 2001 et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2020 du 27 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateur "Administrateur A" et "Administrateur B".
2. La modification du pouvoir de signature des administrateurs.
3. Modification afférente de l'article 6 et de l'article 7 alinéa 4 des statuts.
4. Nomination d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, les administrateurs de catégories A et les administrateurs de catégorie B, et que la société sera administrée par un conseil d'administration de trois administrateurs au moins de catégorie A ou B, dont au moins deux seront des architectes dûment inscrits à l'Ordre des Architectes de Luxembourg.

Les administrateurs de catégorie A seront impérativement inscrits à l'Ordre des Architectes de Luxembourg. Le Président du Conseil, élu au sein du Conseil, devra impérativement être un administrateur de catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature statutaire comme suit:

La société se trouvera engagée soit par la signature individuelle de chacun des administrateurs de catégorie A, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 et le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration de trois administrateurs au moins de catégorie A ou B, dont au moins deux seront des architectes dûment inscrits à l'Ordre des Architectes de Luxembourg. Le président du Conseil, élu au sein du Conseil, devra impérativement être un administrateur de catégorie A."

" **Art. 7. (alinéa 4).** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chacun des administrateurs de catégorie A, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B."

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les membres actuels du conseil d'administration sont répartis comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Jolanta HALAGARDA DUDZIK, architecte, né le 15 juin 1954 à Busko (Pologne), demeurant F-75010 Boulogne Billancourt (France), Quai de Valmy, 61.

- Monsieur André LEVEQUE, architecte, né le 21 février 2005 à Laval (France), demeurant F-92100 Boulogne Billancourt, rue Denfert Rochereau, 66.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Philippe RIVIERE, retraité, né le 16 février 1946 à Boulogne Billancourt (France), demeurant F-92100 Boulogne Billancourt, Boulevard Jean Jaurès, 22.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48747. Reçu soixante-quinze euros (75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201000021/82.

(090192860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Compagnie Internationale de Trains de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.597.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090122748.04

Date: 06/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010000694/15.

(090193554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Aupetit & Associés, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.829.

—
Décision prise par la Gérance le 1^{er} octobre 2009

La Gérance communique que le siège social a été transféré au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait conforme

Aupetit & Associés

Signature

La gérance

Référence de publication: 2010000982/17.

(090194397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.060.221.499,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Group S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196 (the Company) and owns all the shares issued by the Company. The articles of association of the Company were lastly amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on November 19, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at two billions two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-), divided at two billions two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,000,221,499) shares of one United States Dollars (USD 1) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-) to bring it from its present amount of two billions two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-) to two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) by the issuance of sixty million (60,000,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and full payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash amounting to sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-);

3. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) represented by two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,060,221,499) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Group S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-) to bring it from its present amount of two billions two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-) to two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) by the issuance of sixty million (60,000,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Group S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for sixty million (60,000,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-)

The contribution in cash in an aggregate amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) represented by two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,060,221,499) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 141.496, ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Group S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance Holdco S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.196 (la Société) et détient toutes les parts sociales émises par la Société. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499) représenté par deux milliards deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.000.221.499) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499) à deux milliards soixante millions deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499), par la l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant de soixante millions dollars américains (USD 60.000.000);

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards soixante millions deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499), représenté par deux milliards soixante millions deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.060.221.499) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

Que l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Group S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499) à deux milliards soixante millions deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499), par la l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Group S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante millions (60.000.000) parts sociales et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante millions dollars américains (USD 60.000.000).

Cet apport en numéraire d'un montant total de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) fait à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards soixante millions deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499), représenté par deux milliards soixante millions deux cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.060.221.499) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50684. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 201000023/173.

(090192427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010000695/13.

(090193556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

L.V. Investissement Afrique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.166.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120252.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010000696/15.

(090193557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

KAMPEN Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 24.010.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000547/14.

(090193949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Vigi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 74.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000583/13.

(090193993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.967.773.966,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.309.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196 (RCS) and having a share capital of two billions two hundred twenty one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,000,221,499.-),

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 148.309 and having a share capital of one hundred seven million five hundred twenty-three thousand nine hundred sixty seven United States Dollars (USD 107,523,967) (the Company).

- The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 14, 2009 number 2011, page 96509 and the articles of association of the Company have been amended for the last time on November 19, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at one hundred seven million five hundred twenty-three thousand nine hundred sixty seven United States Dollars (USD 107,523,967), represented by one hundred seven million five hundred twenty-three thousand nine hundred sixty seven (107,523,967) shares of one United State Dollar (USD 1.-) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) to bring it from its present amount of one hundred seven million five hundred twenty-three thousand nine hundred sixty seven United States Dollars (USD 107,523,967) to one billion nine hundred sixty seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty six United States Dollars (USD 1,967,773,966), by the issuance of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and full payment by the undersigned for the one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a portion of shares it holds in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at of one billion nine hundred sixty-seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-six United States Dollars (USD 1,967,773,966.-), represented by one billion nine hundred sixty-seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-six (1,967,773,966) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) to bring it from its present amount of one hundred and seven million five hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-seven United States Dollars (USD 107,523,967.-) to one billion nine hundred sixty-seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-six United States Dollars (USD 1,967,773,966.-) by the issuance of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Finance Holdco S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) new shares, in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind having an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) consisting of a portion of shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 111.886 and having a share capital of two billions six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five euro (EUR 2,676,759,075.-) (Skype).

The contribution in kind of a portion of shares in Skype in an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) made to the Company is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

It results from a management certificate issued on November 19, 2009 by the management of Springboard Finance Holdco S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l. holds all the shares in Skype which are fully paid-up (the Shares);
- Springboard Finance Holdco S.à r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
- according to relevant laws and the articles of association of Skype, the Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the Law). For the avoidance of doubt, the management of the Company has been provided with a signed copy of the resolutions of the shareholder of Skype approving the transfer of the Shares for the purpose of Article 189 of the Law;
- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of Springboard Finance Holdco S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;
- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,860,249,999.-) as per the attached balance sheet of Skype dated November 6, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Springboard Finance Holdco S.a r.l. agrees that the aggregate fair value of the Shares is at least equal to the value of one billion eight hundred sixty million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,860,249,999) shares in the Company with a par value of one United State Dollar (USD 1.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Skype, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at of one billion nine hundred sixty-seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-six United States Dollars (USD 1,967,773,966.-), represented by one billion nine hundred sixty-seven million seven hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-six (1,967,773,966) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register)) and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 8.000.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 149.196 et ayant un capital social de deux milliards deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.000.221.499),

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 148.309 et ayant un capital social de cent sept millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept dollars américains (USD 107.523.967) (la Société).

- La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2009, numéro 2011, page 96509 et les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 19 novembre 2009, suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent sept millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept dollars américains (USD 107.523.967) représenté par cent sept millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept (107.523.967) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) afin de le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept dollars américains (USD 107.523.967) à un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six dollars américains (USD 1.967.773.966) par l'émission de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de, par le soussigné, un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une partie des parts sociales que le soussigné détient dans Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

" **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six dollars américains (USD 1.967.773.966), représenté par un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six (1.967.773.966) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire;

5. Divers.

En conséquence, la partie comparante, représentée par son mandataire, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) afin de le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept dollars américains (USD 107.523.967) à un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six dollars américains (USD 1.967.773.966) par l'émission de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Finance Holdco S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature ayant une valeur totale nette de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) consistant en une partie des parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 111.886 et ayant un capital social de deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euro (EUR 2.676.759.075) (Skype).

Cet apport en nature d'une partie des parts sociales de Skype d'un montant total de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) fait à la Société sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Finance Holdco S.à r.l. émis le 19 novembre 2009 que, en date de ce certificat:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l. détient toutes les parts sociales dans Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., qui sont entièrement libérées (les Parts Sociales);

- Springboard Finance Holdco S.à r.l. est le seul détenteur des Parts Sociales et a le pouvoir disposer des Parts Sociales;

- aucune des Parts Sociales n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun lien;

- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transféré les Parts Sociales;

- selon les lois applicables et les statuts de Skype, les Parts Sociales sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Afin d'éviter tout doute, une copie signée des résolutions de l'associé de Skype approuvant la cession des Parts Sociales a été remise au conseil de gérance de la Société en conformité avec l'Article 189 de la Loi;

- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg en relation avec la cession des Parts Sociales seront exécutées à la demande de Springboard Group S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales est au moins égale à un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf dollars américains (USD 1.860.249.999) tel que le montre le bilan de Skype en date du 6 novembre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

En conséquence de ce qui précède, Springboard Finance Holdco S.à r.l. accepte que la totalité de la valeur des Parts Sociales soit au moins égale à la valeur de un milliard huit cent soixante mille deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (1.860.249.999) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Skype, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six dollars américains (USD 1.967.773.966), représenté par un milliard neuf cent soixante-sept millions sept cent soixante-treize mille neuf cent soixante six (1.967.773.966) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 8.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50687. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 201000025/262.

(090192447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

LIST Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 20.764.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010000553/14.

(090193935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Eventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.550.

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EVENTUS S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.550, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 4 du page 169 de 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Annulation de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 492.253,80) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE (EUR 31.250) à celui de CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 523.503,80) par l'émission de DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.690) actions sans valeur nominale.

3.- L'actionnaire minoritaire renonce à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite et libéré intégralement par l'actionnaire majoritaire la société DORSTEIN LIMITED, par incorporation d'une partie de la créance qu'elle possède contre la société.

4.- Réduction de capital à concurrence de TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 323.503,80) pour le ramener de son montant de CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 523.503,80) à celui de DEUX CENT MILLE EUROS

(EUR 200.000,-) en vue de l'apurement partiel des pertes et en annulant DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (12.940) actions.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) aux HUIT MILLE (8.000) actions.

6.- Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-), divisé en HUIT MILLE (8.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 492.253,80) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250) à celui de CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 523.503,80) par l'émission de DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.690) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.690) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire DORSTEIN LIMITED, ayant son siège à Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018, Nicosie, Chypre.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Katia ROTI, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société DORSTEIN LIMITED, prédésignée, aux termes d'une des précédentes procurations, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société DORSTEIN LIMITED, prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit soit QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 492.253,80) divisé en DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.690) actions sans désignation de valeur nominale, et qu'en qualité, elle libère cette souscription par incorporation d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 492.253,80) d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de DORSTEIN LIMITED, prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par Alter Audit S. à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en date du 24 novembre 2009, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 19.690 actions à créer sans valeur nominale.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Le prédit rapport, ainsi que le prédit procuration, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En vue de l'apurement partiel des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 323.503,80) pour le ramener de son montant -après augmentation de capital ci-avant- de CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 523.503,80) à celui de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) en annulant DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (12.940) actions existantes sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des HUIT MILLE (8.000) actions à VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) sera représenté par HUIT MILLE (8.000) actions ayant toutes une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-), divisé en HUIT MILLE (8.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52344. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000545/120.

(090194376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

KAMPEN Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 24.010.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000546/14.

(090193950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Bignames S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.682.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée au contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010000741/15.

(090193678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

DZ Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 85.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000581/13.

(090193995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SLP III Cayman DS IV S.à r.l.).**

Capital social: USD 182.819.317,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Finance LLC, a limited liability company formed pursuant to the provisions of the Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§ 18-101, et seq., as of August 28, 2009, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

Springboard Finance LLC is the sole shareholder of Springboard Acquisitions S.à r.l. (formerly SLP III Cayman DS IV S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated on September 18, 2008 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 30, 2009 under number 2382, page 114292 and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 and having a share capital amounting to USD 107,518,707.- (the Company) and owns all the shares issued by the Company. The articles of association of the Company were lastly amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on November 19, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 75,300,610.-) to bring it from its present amount of one hundred seven million five hundred eighteen thousand seven hundred and seven United States Dollars (USD 107,518,707.-) to one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317.-) by the issuance of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten (75,300,610) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and full payment by the undersigned for the seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten (75,300,610) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a portion of the shares it holds in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Amendment to article 6.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital is set at of one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317.-), represented by one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen (182,819,317) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Finance LLC in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 75,300,610.-) to bring it from its present amount of one hundred seven million five hundred eighteen thousand seven hundred and seven United States Dollars (USD 107,518,707.-) to one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317.-) by the issuance of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten (75,300,610) new shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Finance LLC prenamed and represented as stated above declares to subscribe to seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten (75,300,610) new shares, in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind having an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred fifty thousand six United States Dollars and twenty-one cents (USD 1,860,250,006.21) consisting of a portion of the shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 111.886 and having a share capital of EUR 2,676,759,075 (Skype).

The contribution in kind of a portion of the shares in Skype in an aggregate net value of one billion eight hundred sixty million two hundred fifty thousand six United States Dollars and twenty-one cents (USD 1,860,250,006.21) made to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 75,300,610.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one billion seven hundred eighty-four million nine hundred forty-nine thousand three hundred ninety-six United States Dollars twenty-one cents (USD 1,784,949,396.21) is allocated to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate issued on November 19, 2009 by the management of Springboard Finance LLC that, as of the date of such certificate:

- Springboard Finance LLC holds one hundred seven million seventy thousand three hundred sixty-three (107,070,363) shares in Skype (the Shares), which are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of Skype;
- Springboard Finance LLC, is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
- according to relevant laws and the articles of association of Skype, the Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the Law). For the avoidance of doubt, the management of the Company has been provided with a signed copy of the resolutions of the shareholder of Skype approving the transfer of the Shares for the purpose of Article 189 of the Law;
- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg and in the state of Delaware in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of Springboard Finance LLC at the latest on the date of the capital increase of the Company;
- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least one billion eight hundred sixty million two hundred fifty thousand six United States Dollars and twenty-one cents (USD 1,860,250,006.21) as per the attached balance sheet of Skype dated November 6, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Springboard Finance LLC agrees that the aggregate fair value of the Shares is at least equal to the value of seventy-five million three hundred thousand six hundred and ten (75,300,610) shares in the Company with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Skype, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.1.** The share capital is set at of one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317.-), represented by one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen (182,819,317) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Finance LLC une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les provisions du Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§18-101, et seq, en date du 28 août 2009, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Finance LLC, est l'associé unique de Springboard Acquisitions S.à r.l. (anciennement SLP III Cayman DS IV S.à r.l.) une société à responsabilité limitée constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 Septembre 2009, sous le numéro 2382, page 114292, ayant son siège social 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 et ayant un capital social de USD 107.518.707,- (la Société) et détenant toutes les parts sociales émises par la Société. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix dollars américains (USD 75.300.610,-) afin de le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent dix-huit mille sept cent sept dollars américains (USD 107.518.707,-) à cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317,-) par l'émission de soixante-quinze millions trois cent mille six cent

dix (75.300.610) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de, par le soussigné, soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix (75.300.610) nouvelles parts sociales et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une partie des parts sociales que le soussigné détient dans Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.;

3. Modification de l'article 6.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

" **6.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317,-), représenté par quatre-vingt deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (182.819.317) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire;

5. Divers.

En conséquence, la partie comparante, représentée par son mandataire, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Finance LLC, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix dollars américains (USD 75.300.610,-) afin de le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent dix-huit mille sept cent sept dollars américains (USD 107.518.707,-) à cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317,-) par l'émission de soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix (75.300.610) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Finance LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix (75.300.610) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature ayant une valeur totale nette de un milliard huit cent soixante millions deux cent cinquante mille six dollars américains et vingt et un cents (USD 1.860.250.006,21) consistant en une partie des parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 111.886 et ayant un capital social de EUR 2.676.759.075 (Skype).

Cet apport en nature d'une partie parts sociales de Skype d'une valeur totale nette de un milliard huit cent soixante millions deux cent cinquante mille six dollars américains et vingt et un cents (USD 1.860.250.006,21) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de soixante-quinze millions trois cent mille six cent dix dollars américains (USD 75.300.610,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de un milliard sept cent quatre-vingt millions neuf cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains vingt et un cents (USD 1.784.949.396,21) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Finance LLC émis le 19 novembre 2009 que, en date de ce certificat:

- Springboard Finance LLC détient cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales dans Skype (les Parts Sociales), qui sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social de Skype;

- Springboard Finance LLC. est le seul détenteur des Parts Sociales et a le pouvoir disposer des Parts Sociales;

- aucune des Parts Sociales n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun lien;

- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transféré les Parts Sociales;

- selon les lois applicables et les statuts de Skype, les Parts Sociales sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Afin d'éviter tout doute, il a été remis au conseil de gérance de la Société une copie signée des résolutions de l'associé de Skype approuvant la cession des Parts Sociales en conformité avec l'Article 189 de la Loi;

- toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et dans l'Etat du Delaware en relation avec la cession des Parts Sociales seront exécutées à la demande de Springboard Finance LLC au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales est au moins égale à un milliard huit cent soixante millions deux cent cinquante mille six dollars américains et vingt et un cents (USD 1.860.250.006,21) tel que le montre le bilan de Skype en date du 6 novembre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

En conséquence de ce qui précède, Springboard Finance LLC accepte que la totalité de la valeur des Parts Sociales soit au moins égale à la valeur de soixante-quinze million trois cent mille six cent dix (75.300.610) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Skype, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt deux millions huit cent dix-neuf dix-sept dollars américains (USD 182.819.317,-), représenté par quatre-vingt deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (182.819.317) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (en ce compris, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50689. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 201000027/257.

(090192469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Naylor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.016.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2010000518/10.

(090193800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**MKA, Bureau Malou Knaff S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Bureau Malou Knaff S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 81.381.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Marie-Louise dite Malou ACKERMANN, veuve de Monsieur Richard KNAFF, courtier en assurances, née à Luxembourg le 1^{er} décembre 1953, demeurant à L-8033 Strassen, 17, rue Louis Braille.

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "BUREAU MALOU KNAFF S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 942 du 31 octobre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81381.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter une abréviation pour la raison sociale de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de

"BUREAU MALOU KNAFF S.à r.l.", en abrégé "MKA".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet le courtage en assurances, ainsi que l'exploitation d'un bureau d'assurance et d'agence immobilière avec prestation de service de secrétariat.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Ackermann, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15236. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 201000043/46.

(090193229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.